

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SEANCE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021
A 20 heures 30 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 31 mars 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1^{ère} Adjoint,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
Mme Anne-Marie CHEVALIER,
Mme Françoise POUCHUCQ,
M. Nicolas AUMONIER,
M. Sébastien BOITTE
M. Michel GALMEL,
Mme Marie-Christine EMINIAN,
M. Richard LETORT,
M. Christian PETITPAS,
Mme Solange VIORNAY,
M. François VIROT,

ABSENTS EXCUSES

M. Simon LATRECHE, procuration Mme Marie-Christine EMINIAN,
Mme Céline DUPONT,

Soit 15 membres en exercice

Compte tenu des restrictions gouvernementales liées à la pandémie, M. le Maire propose que le Conseil se tienne à huit clos. Unanimité

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Sébastien BOITTE en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2020 de la Commune.

Après avoir répondu à toutes les questions, et Monsieur le Maire ayant quitté la salle de Conseil, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif de 2020.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, identique au compte administratif de la commune en 2020 est également approuvé.

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire expose :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de **582 797,75 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	35 700,35
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	547 097,40
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		582 797,75
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	176 192,60
E Restes à Réaliser de la section d'investissem	DEPENSES :	13 000,00
F Restes à Réaliser de la section d'investissem	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	-13 000,00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		189 192,60
AFFECTATION DE C		
1 en réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		189 192,60
2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068		0,00
3 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		393 605,15
pour mémoire report en investissement	au compte D 001 (=D)	176 192,60
	au compte R 001 (=D)	0,00

Le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité,

4) SUBVENTIONS MUNICIPALES : Décision du Conseil.

Monsieur le Maire propose d'affecter les subventions pour l'année 2020 et donne lecture de l'état C3.1 :

TITULAIRES 2021 SUBVENTIONS PRIVEES		3 000,00 €
AINES	450,00 €	
COMITE DES FETES	450,00 €	
TILLY EN FLEURS	450,00 €	
SPORT HEUBECOURT	30,00 €	
AMIS MONUMENTS SITES EURE	30,00 €	
ECOUTE SOLIDARITE	450,00 €	
ANCIENS COMBATTANTS	30,00 €	
AUTRES (SI BESOIN)	1 110,00 €	
CCAS BUDGET ANNEXE SUPPRIME	0,00	0,00
SDIS INCENDIE	12 305,00 €	12 305,00 €

ORGANISMES DE REGROUPEMENT		71 778,00 €
SIVOS TILLY-HEUBECOURT	57 607,00 €	
SYNDICAT INTERCOMM GESTION VERNON	4 220,00 €	
RVT A.C. PERISCOLAIRE SNA reçues TILLY	9 951,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte les subventions à l'unanimité.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2020 :

- Taxe foncière sur le bâti : 11.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.53 %

et informe le Conseil des modifications sur la fiscalité départementale, inter-communale et communale pour 2021 à savoir :

Harmonisation des taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères sur le territoire de S.N.A.- Pour TILLY la baisse est de 3,90%.

Incorporation de la taxe foncière 20,40% perçue par le département dans le taux de la taxe foncière de la commune. Cette incorporation est justifiée par la suppression de la taxe d'habitation tout en reversant au département la partie financière lui revenant de droit. Pour Tilly ce reversement représente la somme de 36 777,00 €.

Les revenus de la commune issus de la taxe d'habitation sont dorénavant figé sur la base des taux de 2017, tout comme les attributions de compensation des compétences voirie, périscolaire et financières lors de la création de S.N.A. la même année. Le levier de la taxe foncière devenant ainsi le seul moyen de garantir les ressources fiscales nécessaires au fonctionnement des communes.

Sachant que les foyers fiscaux ont en moyenne bénéficié d'une baisse d'impôt significative liée à la taxe d'habitation Il est proposé au Conseil d'incorporer la baisse de la TEOM dans les revenus attendus de la commune sachant qu'il indispensable de porter une attention particulière sur la voirie communale.

M. Richard LETORT remarque tout comme l'an passé, que les taux d'impositions de TILLY figurent au milieu du tableau des communes de l'Eure et que nous pourrions baisser la pression fiscale. Il reconnaît cependant que les projets de voiries sont onéreux et nécessitent une trésorerie adaptée.

M. Robert SLOVES précise qu'il a en charge de son côté toutes les actions sur la politique des routes et chemins communaux, et qu'il a à cœur de mener cette mission au meilleur de son terme.

Il est proposé, sur la base d'un coefficient de variation proportionnelle de 1,125573 de porter les taux pour le foncier bâti à 35,16% et 28,74% pour le foncier non bâti.

Il est à noter que, pour le foncier bâti, le net à payer par le contribuable ne relèvera pas d'évolution significative. Seule la présentation des colonnes sera modifiées, mais le revenu communal se verra réconforté pour ces futurs projets,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 12 voix pour, et 2 abstentions (Mme A.M. CHEVALIER et M. Richard LETORT).

Monsieur le Maire remercie les élus et les services de la DGFIP qui ont contribué à l'élaboration du budget communal.

6) VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021. Il est fait remarquer que le budget est établi de manière « prudente » qui minimise les recettes attendues en particulier les subventions attendues.

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes et dépense de la manière suivante :

- En fonctionnement à 668 023.15 €
- En investissement à 444 792.60 €

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur certains postes du budget.

Les principaux investissements réalisés en 2020 sont terminés et le versement des subventions sont en cours :

- Isolation du périscolaire (thermique et phonique) et changement appareils de chauffage
- Changement huisseries des écoles
- Raccordement électrique de l'église sur transfo général mairie
- Rénovation intégrale de la distribution électrique de l'église et du chauffage
- changement du réseau eaux pluviales et drainage de l'église

Pour 2021 il est proposé :

- La poursuite de l'aménagement de la « maison des services et des associations »
- Cimetière : finition des accès et emplacements
- Projet aménagement du City-stade, et demande subventions
- Création d'un parking devant le 17 rue grande et accès PMR
- Enfouissement des réseaux sur SAULSEUSE
- Isolation par l'extérieur de bâtiments communaux
- Rédaction du règlement du lotissement jardins de TILLY 2
- Acquisition de terrains
- Travaux sur voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution des subventions obtenues en particulier sur l'enfouissement des réseaux sur SAULSEUSE.

Tranche 1 : Coût 85 000 € subventionnée à hauteur de 63 750 €

Tranche 2 : Coût 150 000 € subventionnée à hauteur de 127 417 €

Le report à nouveau est suffisant pour répondre à ces besoins qui pourront cependant faire l'objet d'un emprunt compte tenu de la conjoncture économique.

Cependant, le Conseil pourra être saisi en cours d'année et la ligne « Autres à affecter » sera mise à contribution pour répondre aux besoins éventuels.

Les membres du Conseil Municipal valident ces propositions à faire figurer au budget primitif 2021.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

1) INFORMATIONS AU CONSEIL

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

1- Monsieur le Maire donne la parole à M. Sébastien BOITTE pour évoquer son projet d'élevage de poules sur SAULSEUSE.

2- Il est fait part au Conseil de l'ouverture des acquisitions pour le lotissement des Jardins TILLY (2). La commune à ce titre se portera acquéreur des surfaces non constructibles pour les inscrire dans le domaine public.

3- Monsieur le Maire informe la saisine auprès du Directeur d'Orange pour les soucis rencontrés dans la commune.

4- Il est porté lecture d'un courrier reçu des nouveaux propriétaires du 30 rue grande sollicitant la suppression des places de stationnement devant chez eux. Il leur sera répondu que pour l'heure le stationnement dans la commune est un usage de bon sens mais qui pourra être revu dans le cadre d'une limitation de vitesse nécessité par des besoins de sécurité.

5- Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier de l'association MANAT demandant :

- d'intervenir sur les nids de poules sortie rue du hameau, de la boue sur la chaussée la rendant glissante ainsi que sur la départementale 181 déposée par les tracteurs.

- de contrôler les dérives en particulier de la déchetterie à ciel ouvert où le plastique et autres déchets sont brûlés avec le fumier.

Pour les nids de poules, la municipalité n'a pas attendu ce courrier pour agir car il est prévu au début de chaque année une campagne d'intervention réalisée par la STE STP21 dès le printemps. A l'heure de ce conseil, la prestation a été réalisée.

Les autres questions méritent d'être approfondies par les auteurs de la lettre. Il est à noter que l'association est domiciliée d'après le courrier au 6, rue grande mais ne figure pas au registre des associations à cette adresse. Une réponse ne peut donc être rendue.

2) QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil n'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 00 h 20.

La prochaine séance ordinaire est prévue le dernier vendredi de juin.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.